

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°8/2025

Taxes déchets 2025

Une action sociale exonérant la taxe unique 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur Jean-Claude Bersier président
- Monsieur Jean-Paul Carrard
- Monsieur Joseph Vanderweckene
- Monsieur Patrick Vigouret
- Monsieur Alex Lussignoli

a été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis municipal n°8/2025 concernant la taxes déchets 2025.

Lors d'une réunion qui s'est tenue lundi 01 septembre 2025, la Commission a eu l'occasion de rencontrer la Municipalité, à savoir Monsieur Olivier Duperrut, Madame Caroline Jaugey, Monsieur Pascal Berchier et Monsieur Hans Ulrich Wehrli. La Commission tient à lui exprimer ses remerciements pour la présentation du préavis et ses enjeux.

Cependant la commission a demandé l'amendement suivant s'agissant du mode de financement :

D'utiliser en lieu et place du fonds des « affaires culturelles » le fonds d'égalisation du résultat, proposition acceptée par notre fiduciaire chargée de l'audit de nos comptes. Cette solution a donc fait l'objet d'un accord mutuel et la Municipalité y adhère dans cet esprit.

Position de la Commission des finances

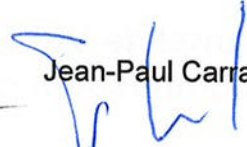
En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que, pour ce qui concerne l'aspect strictement financier, le préavis 8/2025 peut être accepté par le Conseil communal en tenant compte de l'amendement précité tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 29 septembre 2025

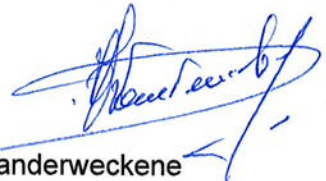
Jean-Claude Bersier



Jean-Paul Carrard



Joseph Vanderweckene



Patrick Vigouret



Alex Lussignoli

